

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 et 16 décembre 2005**



S O M M A I R E

Pages

Réunion du 15 décembre 2005 matin.....	17
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général	19
Réunion du 15 décembre 2005 après-midi.....	73
Réunion du 15 décembre 2005 soir.....	163
Réunion du 16 décembre 2005 matin.....	203
Réunion du 16 décembre 2005 après-midi.....	261

QUESTURE

Délégation au titre de l'article L.3221.11 du CGCT – Marchés à Procédure Adaptée	25
--	----

<i>Intervention du Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire.....</i>	<i>26</i>
--	-----------

AMENAGEMENT, EQUIPEMENT DES COMMUNES

Aide à l'urbanisme et à la voirie communale.....	29
Politique d'assainissement et d'eau potable.....	31
Aide au développement des réseaux ruraux	35
Aide au développement local	37

<i>Intervention du Vice-Président chargé de l'Economie, de l'Emploi, de l'Agriculture et du Tourisme.....</i>	<i>42</i>
---	-----------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Politique de Développement Economique	45
---	----

DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET

Soutien à la filière forestière et aux industries du bois en Gironde.....	55
Politique départementale en faveur du secteur agricole.....	62
Aide aux activités aquatiques et maritimes	65
Budget annexe du Laboratoire départemental (LABSA)	71

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Politique en faveur du tourisme 77

*Intervention du Vice-Président chargé du Développement Durable
et des Politiques Territoriales Contractuelles 82*

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Politique de développement durable des territoires Girondins 89

DEVELOPPEMENT DURABLE

Agenda 21 de la Gironde Introduction de critères de développement durable
pour les investissements soutenus par le Conseil Général 91

Référence Développement Durable dans les achats publics 94

Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Culture et de l'Environnement 95

CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES

Politique en faveur de la lecture publique, des archives et du cinéma 99

Politique en faveur du patrimoine architectural 104

Politique en faveur de l'animation culturelle 107

ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL

Politique environnementale du Département 110

Conservatoire botanique national 115

Politique de l'eau 117

Politique en faveur des ports et de la protection du littoral 121

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Solidarité.....</i>	<i>125</i>
--	------------

ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I.

Protection Maternelle Infantile.....	128
Aides financières du Conseil Général en matière de modes d'accueil des enfants de moins de six ans.....	132
Politique en faveur de l'enfance et à la famille	134
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Budget annexe	136

ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES

Autres actions de santé préventive : Maison Départementale de la Santé, Cancer, Epidémiologie et Statistiques Médicales	137
Actions en direction des personnes âgées	139
Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde – Constitution du G.I.P.....	145
Actions en faveur des personnes handicapées.....	152

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Jeunesse, de l'Education, et de la Citoyenneté.....</i>	<i>206</i>
--	------------

COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE

Maintenance et fonctionnement dans les collèges girondins	210
Politique de construction et de restructuration des collèges en Gironde.....	215

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Sport, vie associative.....	226
-----------------------------	-----

EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION

Interventions en faveur de la jeunesse	230
--	-----

<i>Intervention du Vice-Président chargé du Développement Social, de l'Insertion et du Logement</i>	<i>156</i>
---	------------

INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le R.M.I. et la Lutte Contre la Précarité	166
---	-----

LOGEMENT SOCIAL

La Politique Départementale du Logement et de la ville.	174
--	-----

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Infrastructures</i>	<i>189</i>
--	------------

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE

Politique des Infrastructures routières départementales	190
---	-----

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Transports et de la Sécurité Routière.....</i>	<i>197</i>
---	------------

TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE

Transports Maritimes Départementaux	200
Politique des transports interurbains de voyageurs	201

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Ressources Humaines et de l'Hébergement des Services.....</i>	<i>249</i>
--	------------

RESSOURCES HUMAINES

Hébergement des services	252
Ressources Humaines.....	253
Créations de postes.....	255
Créations et transformations de postes --	
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	259
Créations et transformations de postes pour le Domaine Gérard Lagors à Hostens	264
Transformations de postes.....	266

Contractuels.....	268
Recrutement de personnels occasionnels	270
Effet au 1 ^{er} janvier 2006 des transformations de postes consécutives à la Commission Administrative Paritaire d'avancements et de promotions internes 2006	271
Reprise en gestion directe des centres de ressources Montesquieu et Condorcet	272

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Coopération, des Régions, de l'Etat et des Affaires Européennes.....</i>	<i>237</i>
---	------------

COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES

Politique de coopération internationale.....	241
Rapport d'étape sur les contributions au Contrat de Plan Etat Région.....	244
Projets européens.....	247

<i>Intervention du Vice-Président chargé du Patrimoine Départemental</i>	<i>182</i>
--	------------

GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Patrimoine immobilier départemental.....	184
Parc immobilier départemental des Gendarmeries – Bail emphytéotique à la Société Nationale Immobilière	273
Domaine départemental Gérard Lagors.....	186
Politique des ports départementaux.....	187

FINANCES ET MOYENS

Budget Primitif 2005.....	296
Programmation Pluriannuelle des Investissements - Budget Primitif 2006.....	275
Gestion de la dette 2006.....	278
Ajustement de l'actif du Département – Budget Principal et Budgets Annexes.....	283
Création de deux Comptes Annexes : LABSA et Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens	70
Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 2006.....	284
Informatique, télécommunications et système d'information	290

COMMUNICATION ET SYSTEME D'INFORMATION

Technologies de l'information et téléphonie mobile	291
Constitution d'un réseau départemental haut débit.....	293



**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**des Réunions du Conseil Général
15 et 16 décembre 2005**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2005

MATIN



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2005

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Yves d'AMECOURT, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Philippe DUBOURG, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Nicolas FLORIAN, Yves FOULON, Michel FROUIN, Bernard GARANDEAU, Christian GAUBERT, Jean-Marc GAÛZERE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Vincent LIMINIANA, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Jean-François REGERE, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Gilles SAVARY, René SERRANO, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Guy TRUPIN, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Pierre AUGÉY, Gérard CESAR, Jean-Pierre CHALARD, Michel DARGUENCE, Jacques MAUGEIN, Alain PERONNAU, Guy RIFFAUD, Dominique VINCENT.

La séance est ouverte à 10 heures.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes Chers Collègues. Notre séance plénière d'aujourd'hui a pour objectif, vous le savez, d'examiner ensemble le projet de Budget Primitif pour l'année 2006. Cette réunion, ici, en Gironde, se déroule alors que l'annonce de la Conférence des finances publiques vient enfin d'être faite. Or, cette consultation des collectivités locales qui sont mises à mal par le

comportement de l'État arrive bien tard – je dirais même trop tard – puisque le vote du budget de la Nation est déjà intervenu. Cette conférence devait se tenir le 15 décembre à 10 heures. Elle est reportée maintenant en janvier 2006... Et pendant ce temps, nos ressources ont été malmenées par une réforme de la décentralisation mal préparée et mise en route à la hâte...

D'ailleurs, sans attendre cette très tardive conférence, mes collègues Sénateurs ne se sont pas privés - lors de l'examen du projet de loi de Finances 2006 - pour exprimer au Ministre du Budget leur incompréhension, je dirai même leur colère, face au Gouvernement dont l'objectif semble être de vouloir étrangler purement et simplement les collectivités locales et surtout les départements, leur assénant des charges nouvelles, sans mettre en face les moyens d'assumer, pis en les privant, en nous privant, mes chers collègues, d'une véritable autonomie d'action puisque les compensations se feront à travers des dotations déguisées sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir !

Ce n'est pas moi d'ailleurs qui le dis, ici, tout seul, dans cet hémicycle, mais Monsieur Jean Arthuis, Sénateur U.D.F., Président de la Commission des Finances du Sénat, et son collègue U.M.P., Rapporteur Général du Budget, Philippe Marini, qui le scandent et je les cite quand ils évoquent "la situation ingrate dans laquelle se trouvent les départements entre des dépenses en progression et des recettes stationnaires". Je crois que compte tenu de l'ampleur du rejet qui va largement jusqu'aux rangs de la majorité, du côté de la Chambre Haute, et au point de rejeter nombre de propositions du Gouvernement, on ne peut plus parler de fronde mais de simple bon sens !

La preuve, empêtré dans un exercice intenable, le Ministre du Budget a annoncé une remise à plat du R.M.I., dont le financement actuel donne lieu, selon ses propres termes, à "un effet pervers", puisque d'ores et déjà pour faire face à la stagnation de la T.I.P.P. l'État va accorder une rallonge, hélas exceptionnelle, de 457 M€ aux conseils généraux ! Le Sénat aura au moins, et pour l'instant, réussi à accroître de 150 M€ les moyens des départements au profit des fonds de mobilisation pour l'insertion ! Mais est-ce là l'expression de la décentralisation républicaine ? Nous faudra-t-il désormais négocier centime après centime les moyens d'exercer nos responsabilités et notre réelle autonomie financière ?

Alors, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris, compte tenu de ce climat, que ma position n'ait pas changé depuis le débat que nous avons eu, en octobre dernier sur les Orientations Budgétaires pour 2006... D'ailleurs, le contexte économique et social particulièrement dégradé nous invite à la plus grande prudence, et surtout à nous préserver des effets d'annonce gratuits...

Je veux bien entendre que les chiffres du chômage ont diminué, mais j'aimerais que l'on m'explique clairement où sont passés les quelque 130.000 chômeurs en moins. En modifiant les modes de calculs des indemnisations, en radiant massivement les demandeurs d'emploi, on ne relance pas la machine économique. Nous n'avons rien vu venir à l'horizon... Beaucoup de ces 130 000 chômeurs radiés se trouvent au R.M.I., dont le nombre explose ; les emplois aidés donnent le change et la précarité s'accélère, impliquant de la part du Conseil Général une intervention de terrain toujours plus forte, un travail de proximité toujours plus important !

Alors, dans ce climat, et face au brouillard entretenu par l'État qui nous oblige à bâtir notre Budget à l'aveugle, il n'y pas trente-six solutions, c'est soit l'attentisme, soit l'action

raisonnée et raisonnable... Nous avons choisi d'agir et de bâtir un budget qui doit nous permettre de préserver nos grands équilibres et de ne pas retarder les chantiers nécessaires à la modernisation de la Gironde.

Notre budget s'appuie donc sur le respect par l'État de la compensation intégrale des nouvelles charges transférées, sur une confiance mesurée qui nous conduit à envisager une stratégie financière, faisant jouer momentanément à l'emprunt le rôle d'amortisseur des risques encourus... Au-delà d'assumer nos charges en crédits de fonctionnement - et elles sont lourdes, en particulier dans le domaine social - ce budget, mes chers collègues, nous permet de conserver une réelle capacité d'investissement à moyen et long terme. Évidemment, à l'instant où nous nous retrouvons, nous n'avons qu'une faible visibilité sur nombre de dossiers.

Pour la Prestation de Compensation du Handicap, on nous annonce 11 M€ alors que nous estimons les besoins à 23 M€ ; alors que, comme nos débats d'orientations budgétaires l'ont prévu en octobre dernier, nous avons décidé de la totalité de la recette nécessaire, confiants en cela en la parole de l'Etat de compenser cette charge nouvelle par un versement de la C.N.S.A. (Caisse Nationale de Solidarité).

Concernant enfin le R.M.I., force est de constater que l'incertitude s'aggrave et rend de plus en plus difficile l'exercice de préparation budgétaire. Le déficit 2004 vient tout juste d'être compensé partiellement. Le déficit 2005 se creuse (16 M€ à ce jour) sans perspective aucune. Il est important que là comme ailleurs chacun prenne pleinement ses responsabilités face aux citoyens et aux contribuables.

Il appartiendra à l'Observatoire sur les compétences transférées, que nous avons mis en place, de pointer ces écarts entre la charge et la ressource transférée... Et selon ses conclusions, nous pourrions être conduits à modifier notre stratégie financière, en toute clarté, en toute transparence ! Nous avons bâti ce projet de budget sur une hypothèse de progression de 4 % des taux de fiscalité. Pourrions-nous voter sur cette base ? Je ne peux aujourd'hui vous en donner une assurance formelle !

A ces compétences récentes s'ajoute l'A.P.A. dont l'évolution augmente les risques financiers auxquels est confronté le Département. En charge nette, l'A.P.A. mobilisait une enveloppe de 40 M€ en 2003. Elle sera, au final de 55 M€ en 2005 et devrait atteindre 65 M€ en 2006.

Ajoutons que la prochaine réforme de la Dotation Globale d'Équipement, inscrite au Projet de Finances pour 2006, va engendrer une perte sèche de 1,2 M€ pour le Conseil Général de la Gironde !

Vous conviendrez - et je m'arrêterai là pour les exemples mais il y en a bien d'autres - qu'il y a de quoi faire preuve de vigilance et de prudence ! Alors que vous le savez la fiscalité directe ne représente que 35 % de nos recettes, nos marges de manœuvre sont de plus en plus étroites et notre autonomie fiscale est, elle aussi, menacée ! Que dire en effet de la perspective de plafonnement de la Taxe Professionnelle, dont l'écrêtement à la valeur ajoutée rendra inopérante toute évolution des taux appliquée à la moitié de nos bases ! Quant à la Taxe d'Habitation, sur laquelle nous conservons une certaine maîtrise, son intégration de la redevance audiovisuelle ne va guère en faciliter la lisibilité par le contribuable.

J'ajouterai, au-delà de nos seules prérogatives, que l'allègement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, inspiré par le Chef de l'État et aussitôt repris par Bercy, pénalisera lourdement les communes rurales déjà bien accablées de charges.

Alors, le Budget Primitif 2006 qui vous est présenté aujourd'hui, et qui s'équilibre à hauteur de 1 milliard 215 millions d'euros, est fortement marqué - cela ne vous surprendra pas - par notre vocation sociale.

Le Budget consacré à la Solidarité et au Logement qui s'affiche à 555,4 M€ mobilise ainsi plus de 60 % de notre section de fonctionnement. Sa très forte augmentation s'explique en grande partie par la mise en place de la Prestation Compensatoire du Handicap. Elle devrait toucher près de 5000 personnes, et nous prévoyons de lui consacrer 40 M€ en 2006 ; une prévision qui pourrait être corrigée au rythme de la mise en place du dispositif.

Quant à l'allocation R.M.I., en hausse constante, et c'est une tendance qui n'est pas prête de s'inverser, je le déplore, nous envisageons de la doter de 129,3 M€ contre 116,7 M€ en 2005.

Je préciserai, à cet endroit de mon propos, que le secteur insertion représente le plus fort budget de la Solidarité avec 159,3 M€, suivi de celui consacré à l'aide à l'enfance qui a connu avec 142,6 M€ - pour cause de précarité grandissante - une hausse de 43 % en cinq ans... 126,8 M€ iront aux personnes âgées et 114,4 M€ aux handicapés.

Autre très forte évolution au registre de nos charges, il s'agit du financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Si nous n'avons aucun pouvoir véritable sur cet établissement autonome, dont les évolutions de charge sont pour l'essentiel dues à l'application de mesures statutaires ou autres décidées par l'État, nous sommes, par contre, en solidarité avec les communes et leurs regroupements, son principal financeur, avec une participation de 65,7 M€, en hausse de 8,6 % par rapport à l'an passé !

Nous devons aussi faire face à une hausse de notre participation au coût des transports - les transporteurs étant soumis en droite ligne à l'augmentation du prix du pétrole - une hausse contenue à 4 %, soit 38,8 M€, à condition que le prix du baril s'assagisse !

En outre, sachant le rôle moteur que joue le tissu associatif, en matière de cohésion sociale en particulier, nous leur octroierons une enveloppe en hausse, au regard des missions que nous leur confions, soit 26,7 M€.

Quant aux communes et à leurs regroupements, acteurs prioritaires de proximité, de liens entre les citoyens, de prévention de tout risque de dégradation sociale, nous leur apporterons une aide de 3,5 M€ contre 2,6 M€ en 2005 pour les seuls crédits de fonctionnement.

Alors, comme je vous le disais en préambule mes chers collègues, la fiscalité indirecte et les dotations de l'État étant ce qu'elles sont, il n'est possible de jouer que sur la fiscalité ou sur l'emprunt. Le choix que nous avons fait est de contenir la hausse de la fiscalité à 4 % sur les taux, ce qui génère un produit supplémentaire de 16 M€, mais qui conduit à sacrifier une partie de la marge d'autofinancement, et qui repose aussi sur un bon rendement de la fiscalité indirecte, notamment les droits de mutation. Le choix que nous avons fait aussi

est de porter l'emprunt à un niveau élevé de 153 M€, ce qui est rendu possible par les efforts de désendettement réalisés, et qui nous permet de maintenir la section d'investissement, ce qui est très important, à plus de 280 M€, ce qui est une nette progression par rapport aux années précédentes (+17%).

Notre capacité de désendettement est inférieure à deux années ; par conséquent le recours à l'emprunt ne met pas en danger nos budgets futurs, mais nous ne pourrions répéter ce genre d'opération indéfiniment ! Sans vouloir entrer dans les détails, vous me permettrez de préciser qu'il ne s'agit pas de freiner nos politiques d'investissement, qui ont par ailleurs un retour en terme de développement des entreprises et de l'emploi. De plus, les évolutions démographiques rendent nécessaires certains investissements, au regard du développement du territoire et des aménagements de sécurité ou des services aux populations.

Ainsi le Programme Prévisionnel d'Investissement des collèges bénéficiera d'une enveloppe importante : 59 M€, conséquence notamment de notre volonté d'accélérer les programmes de restructuration et de constructions neuves.

La sécurisation et la modernisation des routes départementales totaliseront 27,3 M€, un effort maintenu voire conforté par rapport à cette année où nous avons investi 26,7 M€, tout en sachant que ce budget, à défaut de textes officiels, ne comprend pas les transferts des routes nationales.

Nous poursuivrons et accentuerons notre soutien aux initiatives locales, à commencer par celles des communes et de leurs regroupements que j'évoquais tout à l'heure. A ce titre, nos interventions ont constamment progressé, passant de 37,8 M€ en 2002 à 47,3 M€ aujourd'hui, avec 34,5 M€ en 2006 consacrés à l'aménagement de l'espace, dans la droite ligne de notre politique de développement durable.

Nous resterons fidèles à nos engagements avec l'État - malgré son comportement - en particulier dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, dont 3,2 M€ pour ses volets routier et universitaire, mais aussi 4,4 M€ pour son chapitre ferroviaire.

Nous appuierons les initiatives porteuses des organismes publics, comme ceux qui gèrent des maisons de retraite, avec une enveloppe de 4,6 M€.

Nous poursuivons notre engagement dans des opérations qui contribuent à une réelle modernisation de la Gironde et au mieux-vivre de ses habitants. Quelques dossiers participent à cette démarche et traduisent le rôle prééminent du Département. Je veux parler par exemple :

- du lancement d'un appel à projet pour l'équipement du territoire en zones d'activité structurantes, afin de rééquilibrer l'offre d'accueil des entreprises sur l'ensemble du territoire ;
- du lancement d'une délégation de service public pour amener le haut débit dans les zones délaissées par les opérateurs de Télécom, et pour faire baisser les prix pour tous les usagers, les entreprises comme les ménages ;
- de la mise en place de conditions nouvelles pour nos aides de façon à faire évoluer les projets et nos réalisations vers plus de développement durable ; il faudra désormais que au moins trois critères de développement durable sur dix soient pris en compte ;
- du plan départemental de lecture publique qui va continuer son déploiement ;

- de la politique du logement qui va être redéfinie et dans laquelle le Département va jouer un rôle accru pour permettre à tous les girondins de se loger convenablement ;
- d'un soutien spécifique à la filière forestière, au développement du Laser, etc.

Enfin 2006 sera l'année où nous élaborerons le premier programme d'actions de notre Agenda 21 départemental.

Je dirai un mot sur notre Programmation Pluriannuelle des Investissements qui sera portée à 269,5 M€, afin d'y intégrer des opérations liées au logement social et très social - compétence dont nous avons choisi de nous saisir afin de lutter contre une crise particulièrement grave – mais aussi des opérations liées à l'aménagement rural, à la culture et au tourisme, sans oublier l'équipement progressif de la future Maison du Handicap. A cet égard, je vous précise que la Maison du Handicap risque ne pas pouvoir ouvrir à la date, à cause du comportement de l'État qui fait des difficultés pour transférer le personnel nécessaire à son fonctionnement !

Voilà, mes chers collègues, le projet de Budget Primitif 2006 que je vous propose, fidèle en tous points à nos priorités. Il doit favoriser les investissements sur l'ensemble du territoire girondin, en intégrant les exigences de notre politique de développement durable, nous permettre de faire face à nos obligations et à nos engagements. C'est un budget qui témoigne d'une volonté de maîtrise de la pression fiscale, et qui préserve clairement le contribuable, tout en identifiant les risques... C'est ainsi, vous me permettez de le souligner, mes chers collègues, un budget qui prend en compte les réalités locales et des inquiétudes que, je le sais, vous partagez largement.

Je suis inquiet car notre Département n'est pas épargné, loin s'en faut, par la crise sociale et économique... Une crise dure, dont la situation chez Ford à Blanquefort témoigne clairement ! Retraites prématurées et départs volontaires précèdent des suppressions d'emplois prévisibles, dont les conséquences seront dramatiques pour les familles, tout d'abord et pour l'économie Girondine ensuite. J'ai fait part de mon inquiétude au Gouvernement, en interpellant le Ministre de l'Industrie à la tribune du Sénat, pour savoir quelles solutions étaient envisagées pour sauvegarder cette entreprise et ses emplois. La réponse n'a apporté aucune précision ni aucun motif d'apaisement.

N'oublions pas que ce sont les jeunes qui sont touchés par les situations de grande précarité, notamment en matière de logement. A cet égard, nous aurons à l'avenir à sanctionner les communes qui, en dépit de la loi, n'auront pas respecté les 20 % de logements sociaux sur leur territoire. Ce désengagement irresponsable de l'Etat nous conduit à réagir et à engager notre Assemblée départementale dans le renforcement et l'affirmation de ses politiques de solidarité en faveur de tous les citoyens.

Nous savons prendre nos responsabilités et nous le prouvons, aujourd'hui encore. A l'État de prendre les siennes... Je vous remercie.

DOSSIER (Q) 1

DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Rapporteur : Guy TRUPIN

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'article 10 de cette loi inséré au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.3221-11), le Conseil Général a donné délégation au Président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 230.000 € HT.

Tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission Européenne, et le plafond pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007 a été ramené à 211 000 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de modifier notre délégation en ce sens ainsi que notre règlement financier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : CONFORME

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire

Bernard DUSSAUT :

Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, je voudrais souligner que malgré les incertitudes et inquiétudes concernant le budget 2006, avec les transferts de compétences et les nouvelles charges, nous avons la ferme volonté de maintenir nos interventions pour l'aménagement du territoire, afin de poursuivre notre politique de réduction des disparités infra-départementales en terme d'équipements et de services, de valoriser les potentiels des territoires et de protéger l'espace girondin.

C'est pourquoi, le Budget 2006 consacré à l'aménagement du territoire qui vous est proposé ne faiblit pas. Il nous permettra de continuer à soutenir les initiatives de nos partenaires privilégiés que sont les communes et les intercommunalités. L'enjeu est d'être à leurs côtés pour réaliser et rénover les diverses infrastructures et services, et ainsi offrir à tous les girondins un accès aux équipements de proximité.

Il s'agit de continuer à nous donner les moyens d'avoir une action volontaire forte pour aménager et équiper la Gironde, dans un souci de solidarité départementale et d'équilibre territorial. Mes collègues présenteront plus précisément dans leurs différents rapports l'ensemble des dispositifs d'aides aux communes et aux intercommunalités.

Je souhaiterais vous préciser notre action dans un domaine essentiel, touchant au quotidien de nos concitoyens et à la préservation de nos ressources, celui de notre politique volontariste dans le domaine de l'eau. Depuis de nombreuses années, le Conseil Général a développé une politique globale d'appui financier et technique en faveur des communes et des syndicats intercommunaux, pour mettre en place une gestion maîtrisée et raisonnée de la ressource en eau sur l'ensemble du Département.

Tous usages confondus, les besoins en eau de la Gironde s'élèvent à environ 310 millions de m³ par an. La moitié de ces prélèvements effectués pour satisfaire ces besoins proviennent de nappes souterraines, et assument la production d'eau potable sur le Département.

L'historique du suivi des nappes sur les 45 dernières années révèle une surexploitation. L'enjeu est de parvenir à un véritable équilibre de ces nappes, en améliorant la gestion des prélèvements et des réseaux de distribution.

Le Conseil Général en 1998 a décidé d'élaborer avec la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SAGE, qui est applicable depuis fin 2003, et qui décline des objectifs et 72 mesures visant aux économies d'eau, à la maîtrise des usages et à assurer la pérennité de la ressource sur le long terme. Les préconisations du SAGE constituent désormais le fondement de notre politique d'intervention. Elles ont une forte vocation pédagogique, et poussent à l'amélioration des connaissances scientifiques.

Parallèlement, nous finançons, avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau, le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource d'Eau de la Gironde, le

S.M.E.G.R.E.G., qui étudie des solutions de substitution aux prélèvements dans les nappes d'eau souterraines profondes.

Nos interventions dans le domaine de l'eau potable ont été renforcées ces dernières années selon les orientations du SAGE, et concernent le soutien :

- aux études diagnostic du réseau, à la recherche de fuites notamment ; je vous rappelle que certains réseaux ont un rendement inférieur à 60 % ;
- à la réhabilitation et au renforcement des réseaux ;
- aux investissements pour la production, le traitement et les interconnexions d'alimentation et de secours ;
- aux actions de substitution à l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des espaces verts et des stades, ainsi que l'irrigation des cultures agricoles ;
- au développement des alimentations alternatives des poteaux incendies dans les milieux ruraux et péri-urbains.

D'autre part, nous avons décidé de réaliser une étude pour améliorer la gestion de l'eau dans les bâtiments publics, et notamment dans nos collèges, ainsi que la réalisation d'un guide méthodologique de diagnostic de consommation d'eau dans les diverses infrastructures d'une collectivité.

En complémentarité avec toutes les actions financées que je viens de vous citer, il est apparu nécessaire (comme nous l'avons fait il y a quelques années dans le domaine de l'assainissement en créant le SATESE) de créer, à l'attention de nos partenaires, un outil d'analyse et de suivi du fonctionnement des équipements de production et de distribution d'eau. Ainsi, nous allons mettre en place en 2006 au sein de nos services la C.A.T.E.P., Cellule d'Assistance Technique pour l'Eau Potable, à la disposition des présidents de syndicats et des maires, qui permettra notamment de mesurer dans le temps, les économies d'eau réalisées sur les réseaux de distribution, et celles résultant de la maîtrise des consommations des usagers de l'eau, ainsi que l'impact des crédits départementaux par secteur.

Par ailleurs, le Fonds d'Harmonisation du Prix de l'eau (F.H.P.E.), instauré en 1980, reste l'outil du Conseil Général pour diminuer l'effet du coût des investissements sur le prix de l'eau, et harmoniser le prix de l'eau dans les communes rurales du Département. Notre Département est le seul à avoir instaurer cette disposition.

Aujourd'hui 90 % des collectivités distributrices de l'eau adhèrent à ce fonds (soit 42 communes et 53 syndicats intercommunaux) et 47 collectivités ont bénéficié des subventions d'allègement.

En 2006, il vous est proposé de faire évoluer ce dispositif pour soutenir d'avantage les collectivités ayant à la fois un endettement et un prix de l'eau élevé. Jusqu'à maintenant le seul critère retenu était celui de l'endettement ; c'est-à-dire que plus un syndicat ou une commune était endetté plus le Fonds d'harmonisation pouvait intervenir. Mais des syndicats ont un prix au mètre cube bien au-dessous de la moyenne et qui sont malgré tout endettés. Ils préfèrent ne pas augmenter l'eau et nous demander une aide au titre de Fonds d'harmonisation. En conséquence, il vous est proposé de prendre en compte les deux critères : niveau d'investissement, d'endettement, mais également le prix du mètre cube. Il s'agit principalement de petites communes pour lesquelles une augmentation supplémentaire du prix

de l'eau ne serait pas supportable par leurs abonnés. La mesure concernera une vingtaine de collectivités environ qui verront notre participation augmenter.

Voici, en quelques mots présentée notre politique globale et volontariste dans le domaine de l'eau, qui fait du Conseil Général un acteur incontournable tant au plan financier que pour impulser une gestion raisonnée des ressources en eau.

Ce dispositif sera aussi amené à évoluer en fonction de la Loi sur l'Eau, qui devrait être votée en 2006, et qui pourrait conférer aux conseils généraux la possibilité d'instaurer un Fonds Départemental prélevé sur les factures d'eau, pour assurer le financement du renouvellement des réseaux de distribution d'eau. Le F.N.D.A.E., qui était une participation de l'Etat qui nous aidait dans le financement, a été transféré aux agences de l'eau. Nous nous retrouvons ainsi avec une participation inférieure. Le rôle des départements en matière de gestion des ressources en eau sera ainsi validé, le Conseil Général de la Gironde ayant largement anticipé cette reconnaissance.

En dehors du domaine de l'eau, nous poursuivons en 2006 notre effort financier pour soutenir les programmes importants en matière d'assainissement de nos communes, dans le cadre de la mise en œuvre des schémas d'assainissement. L'action du Conseil Général doit se porter sur les 240 communes qui n'ont pas commencé leur assainissement, et vers les 164 communes qui poursuivent leur programme. C'est ainsi que dès le Budget Primitif, il est proposé d'inscrire 12 M€ pour satisfaire les nombreuses demandes d'investissement dans ce domaine.

Nous maintiendrons également toutes nos aides aux travaux de voirie (F.D.A.V.C, bordures, caniveaux,...), au développement des réseaux d'électrification rurale et à l'effacement des réseaux téléphoniques.

De plus, en tant que partenaire privilégié des communes, nous poursuivons notre soutien à travers notamment le Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.), créé, faut-il le rappeler, en 1978 grâce à la volonté du Président Philippe Madrelle, et presque unique en France. Seuls deux autres départements ont ce système : la Nièvre et le Lot. Il vous sera proposé d'adapter le règlement d'intervention du F.D.A.E.C. dans un souci d'améliorer sa gestion. Je vous présenterai ces aménagements dans quelques minutes lors de l'évocation de ce dossier.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, retracés quelques axes forts de notre intervention en 2006 pour l'aménagement du territoire girondin. Et je souhaitais mettre l'accent sur les préoccupations de la ressource en eau ; c'est l'affaire de chacun d'entre nous de montrer l'exemple dans ce domaine.

AIDE A L'URBANISME ET A LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Vincent LIMINIANA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de nos interventions en faveur de l'aménagement de l'espace et de la voirie, il est proposé de reconduire en 2006 les programmes d'aide à l'urbanisme et à la voirie ci-après :

● Aménagement de l'espace

- aide à la maîtrise foncière des communes et aux études d'urbanisme,
- aide à l'action des communes et des communautés de communes,
- aide aux études d'urbanisme,
- financement des schémas de cohérence territoriale de Pays (SCOT).

Pour ce dernier programme le Département a choisi de soutenir les SCOT, qui concourent à la politique de pays en les intégrant dans les CDD. Les critères de calcul de l'aide départementale et les organismes porteurs du SCOT qui sont éligibles figurent dans le règlement de la politique de développement durable.

● Participation au fonctionnement du SYSDAU

● Participation au fonctionnement du CAUE

Pour la mise en œuvre de ces opérations sont inscrits au projet de budget primitif ; en dépenses 138 500 € en AP 1 557 060,62 € en CP et en recettes 1 300 000 €.

● Routes et autres infrastructures

Ces aides à la voirie sont regroupées dans deux programmes, l'un consacré à la rénovation de la voirie communale ou intercommunale (F.D.A.V.C.), l'autre aux opérations de sécurité en bordures des routes départementales (Subventions Voirie).

⇒ Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (F.D.A.V.C.).

Créé par délibération du Conseil Général du 9 Février 1990, puis modifié le 16 janvier 1998 et le 17 décembre 2001, ce fonds départemental d'aide finance, sous forme de subventions aux communes et aux communautés de communes hors CUB, les gros travaux réalisés sur des voies communales ou intercommunales classées et revêtues. Le calcul de l'aide est fonction de la compétence "voirie communale" exercé par les communes et les communautés de communes, le taux d'intervention étant modulé pour les communes de 20 à 35 % en fonction de la population est fixé à 20 % pour les communautés de communes.

⇒ Subventions voirie

Ce programme regroupe trois opérations départementales consacrées à des opérations revêtant un caractère prioritaire de sécurité routière, d'aménagement de bourg, réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

1. Aide pour travaux de construction de bordures caniveaux le long des RD dans la traversée des agglomérations,

2. Opérations de sécurité sur routes départementales dans la traversée d'agglomération hors CUB,

3. Soutien au report modal pour les déplacements de personnes.

Au titre de ces aides 1 224 000 € en AP et 767 918,12 € en CP figurent au projet de budget.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil Général nous propose d'adopter les dispositions énoncées dans son rapport pour la mise en œuvre.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui nous est présenté traite de la politique d'assainissement et d'eau potable.

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P.)

Les aides du Département sont régies, en partie, dans le cadre du Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau (F.H.P.E.) qui permet d'améliorer les conditions de financement des investissements et de réguler l'impact sur le prix de l'eau.

Il est également proposé une augmentation de la cotisation à ce fonds, passant de 0,017 €/m³ en 2005 à 0,020 €/m³ en 2006. A noter que cette participation des collectivités, adhérentes au F.H.P.E., est restée constante depuis 1999.

C'est pourquoi, en complément des mesures développées, il apparaît nécessaire de mettre en place une Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP). Cette cellule recensera, auprès des collectivités, les données de comptage des réseaux, de façon à quantifier annuellement les évolutions des consommations d'eau et à rechercher les possibilités d'optimisation de leur fonctionnement. Elle servira d'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage pour les conseiller dans la conception des actions à entreprendre au regard des diagnostics réalisés.

Pour mettre en œuvre cette politique globale d'aide aux travaux d'alimentation en eau potable, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2006 en dépenses 3 000 000 € en AP et 3 140 150 € en CP et en recettes 600 000 € en CP.

2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES

Pour 2006, le Conseil Général intervient en assainissement collectif :

- sur les créations de stations d'épuration,
- sur les extensions et reconstructions en limitant son intervention au différentiel de capacité de traitement pour les stations de plus de 2000 équivalents-habitants,
- sur le traitement et la valorisation des boues et des matières de vidanges, conformément aux directives du Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés et Déchets de l'Assainissement,
- sur la mise en place d'autosurveillance sur les stations d'épuration,
- sur les réseaux de collecte en priorisant les collectivités situées en deçà d'un seuil de 80 % d'abonnés raccordables La réhabilitation de ces réseaux, quant à elle, est financée en

annuités sous réserve d'avoir réalisé une étude patrimoniale diagnostique du système d'assainissement.

Il intervient également en assainissement non collectif sur la réhabilitation des installations d'assainissement ainsi que sur l'équipement en moyens humains et matériels des SPANC.

Pour mettre en œuvre cette politique globale d'aide aux travaux d'assainissement des eaux usées, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2006 : en dépenses : 12 020 000 € en AP et 11 130 145 € en CP et en recettes : 200 753.50 € en CP.

3. LES ETUDES D'A.E.P. ET D'ASSAINISSEMENT

En matière d'eau potable, les études d'équipement intègrent plus particulièrement, depuis 2004, les orientations du SAGE "Nappes Profondes de Gironde".

Pour l'assainissement, les études d'équipement concernent également des étapes réglementaires obligatoires (schémas directeurs d'assainissement, autorisations de rejet des stations d'épuration, valorisation des boues), des études nécessaires à la pérennité des investissements (diagnostics des ouvrages d'assainissement, audit de fonctionnement et d'exploitation des stations d'épuration) ainsi que des études d'assainissement non collectif (contrôle diagnostic des installations, étude technico-financière de réhabilitation, audit d'exploitation et de fonctionnement).

Pour mettre en œuvre cette politique globale d'aide aux études d'A.E.P. et d'assainissement, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2006 : 800 000 € en AP et 314 457 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique relative à l'assainissement et à l'eau potable, qui s'élèveront globalement en dépenses à 15.920.000 € en AP et 14.584.752 € en CP et en recettes à 800.000 €.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Bernard DUSSAUT :

Sur le plan du traitement des boues, je vous conseille d'aller voir à Sainte-Terre, si vous en avez la possibilité, ce qui vient d'être mis en service, c'est-à-dire le traitement des boues à partir de roseaux, le procédé rhizophyte. C'est un système intéressant puisqu'on

évacue les boues dans un délai de dix ans, alors que dans le système traditionnel c'est quasiment tous les mois.

Nicolas FLORIAN :

Nous adoptons bien entendu ce rapport qui va dans le bon sens. J'abonderai, après ce qu'a dit Bernard Dussaut sur les enjeux de la politique de l'eau. Nous, élus communautaires, connaissons déjà au niveau de la C.U.B. les enjeux en terme d'assainissement, de distribution d'eau. Vous avez parlé de la loi sur l'eau, et j'en appelle à la vigilance active des parlementaires, car il y a un élément qui pourrait devenir très coûteux pour les collectivités, c'est le remplacement des branchements en plomb. Et le chiffrage que l'on a fait faire sur la C.U.B. représenterait déjà 100 M€. Donc j'imagine que sur le reste du Département cela se fera à l'identique, et cela peut être délicat. Il y a un débat d'experts concernant l'endroit du calcul du taux de plomb dans l'eau. Faut-il le faire au branchement, après compteur, avant compteur ? Suivant cette modalité de calcul, et à priori c'est en débat au Sénat, cela peut changer les choses en terme d'imposition pour les renouvellements.

Voilà les quelques éléments que nous souhaitons rajouter là-dessus, mais ce qui est présenté va dans le bon sens.

Michel HILAIRE :

Notre collègue Bernard Dussaut a fait le tour de la politique départementale sur les questions de l'eau et de l'assainissement ; nous la partageons. Mais à partir du constat qui a été fait essentiellement concernant la disparité du prix de l'eau, la disparité des investissements nécessaires, la multitude des intervenants, 42 communes, 52 syndicats ; il faudrait se poser une nouvelle question, ou du moins nous souhaitons ouvrir une nouvelle piste. Ne serait-il pas bon de réfléchir à une autre unité de gestion pour une politique de l'eau peut-être plus efficace dans ce sens ? Cette unité de gestion pouvant prendre la forme d'une régie départementale ou d'un syndicat mixte regroupant tous les intéressés. Pourquoi pas dans le cadre d'un service public décentralisé de l'eau ? Il me semble que ce double objectif, à savoir de la mise en place d'une péréquation pour faire face à la disparité des investissements nécessaires, pour développer une politique de développement durable au sens propre du terme, qu'il s'agisse de l'assainissement, du traitement des déchets et stations d'épuration, de réguler les forages dans les nappes, et développer, avec l'Etat, puisque l'eau est un bien national tel que l'affirme la loi, des politiques alternatives de gestion de la ressource. Tout cela ayant pour but également de déboucher rapidement sur un prix unique de l'eau. Pourquoi ne pas réfléchir à des unités de gestion sous la forme de régie, syndicat mixte, service public décentralisé ? C'est un axe de travail qui mériterait d'être étudié et qui est demandé par des élus de plus en plus nombreux et par de nombreuses associations également.

Bernard DUSSAUT :

Par rapport à la loi sur l'eau et le remplacement des branchements, effectivement nous serons attentifs. Mais si on met en place aujourd'hui cette cellule auprès des présidents, des maires, on ne met pas en doute que le fermier a des droits et des devoirs par rapport au renouvellement, il faut aussi regarder le contenu du cahier des charges du fermier. Parce que dans certains cas les renouvellements sont à la charge du fermier, et le fermier ne le dit pas forcément. Si le président le souhaite, nous pourrions aussi vérifier si le fermier est bien dans

ses devoirs par rapport à cela. Néanmoins, des branchements en plomb on en a fait partout dans les années 1950/1960, avant de connaître le polyéthylène, le PVC, les matériaux d'aujourd'hui. Nous serons attentifs.

Par rapport à un éventuel syndicat mixte ou en régie, aujourd'hui nous avons des préconisations du SAGE, 72 mesures, c'est-à-dire que nous avons des objectifs par rapport à cela qui vont vers les économies. La question se posera par force, puisque on aura peut-être des réseaux à mettre en connexion, des conduites à construire ensemble par plusieurs syndicats dans certains secteurs. Guy Trupin pourrait en parler mieux que moi, c'est un spécialiste, puisque dans certaines nappes, notamment l'éocène, la pression baisse énormément puisqu'aussi bien dans la C.U.B. que dans l'Entre Deux Mers, on utilise cette nappe là. Il peut y avoir un déséquilibre par rapport à la pression de cette nappe et une entrée d'eau salée qui viendrait polluer définitivement cette nappe. C'est une préoccupation majeure. C'est pour cela que cette année j'ai voulu, en préambule, mettre l'accent particulièrement sur la ressource et les économies d'eau nécessaires. C'est l'affaire de tous.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDE AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX RURAUX

Rapporteur : Vincent LIMINIANA

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui nous est présenté se répartit sur trois types d'aides.

I) LA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Elle regroupe :

- l'entretien ou la création de pistes, au profit des communes et structures intercommunales et des ASA de DFCI,
- l'aide aux points d'eau visant, d'une part à mettre en place des moyens de lutte contre les incendies en forêt, d'autre part à substituer d'autres ressources au réseau d'eau potable en milieu urbain et péri-urbain, pour lesquelles il est proposé de reconduire nos régimes d'aide ;
- les études d'équipement incendie qui regroupent deux types d'actions :
 - . en fonctionnement, il s'agit de reconduire l'aide aux études destinées à définir les programmes de travaux de D.F.C.I,
 - . en investissement, il est proposé de développer une nouvelle action en 2006, qui permettrait de mener des études préalables à l'échelle d'une commune ou par secteur, afin d'étudier les substitutions possibles au réseau d'eau potable pour la défense incendie en secteur urbain et péri-urbain.

Pour l'ensemble du programme "Aide Equipement Incendie", Monsieur le Président nous propose de retenir les inscriptions budgétaires suivantes : 352 000 € en AP/EPCP et 301 868.76 € en CP.

II) L'ELECTRIFICATION RURALE

Depuis l'année 2001, les aides que le Conseil Général consacre à l'électrification rurale, sur ses ressources propres, sont réservées à la zone des communes rurales desservies par EDF sous régime urbain (syndicats intercommunaux d'électrification : Arès, Belin, Bernos, Blayais, Entre-Deux-Mers et Médoc). Il est proposé, pour l'année 2006 de maintenir notre participation auprès d'EDF, pour financer au taux de 65 % du montant T.T.C., les travaux de renforcement sur les secteurs déficitaires, et de financer, au même taux et sur les mêmes secteurs, les travaux de dissimulation des lignes électriques, hors opérations inscrites sur les crédits EDF Article 8. Pour ces opérations, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2006 : 500 000 € en AP et 609 733.5 € en CP.

III) LA DISSIMULATION DES LIGNES TELEPHONIQUES

L'effacement des lignes téléphoniques s'intègre dans une politique départementale de protection de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine. A ce titre, les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, sont subventionnés par le Département au taux de 25 % du montant HT des travaux à la charge de la commune. Pour ces opérations 143 908.93 € en AP et 171 136.52 € en CP sont inscrits.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir approuver les orientations présentées dans ce rapport et d'adopter les crédits inscrits au Budget Primitif qui s'élèvent à 995 908.93 € en AP et 1 082 740 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

L'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général affirme sa vocation de partenaire privilégié des communes dans l'objectif de maintenir et d'améliorer la qualité des équipements et services de proximité : le FDAEC, le Commerce Rural et le Fonds d'Aide aux Etudes "non contractuel" y contribuent.

Pour alimenter le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC), Monsieur le Président nous propose de reconduire une enveloppe de 9 632 717 € en AP et en CP et de la répartir entre les 63 cantons, selon les mêmes principes que les années précédentes. En outre, il nous propose un règlement qui re-précise les modalités de son attribution.

Pour l'aide au Commerce rural, il est proposé d'inscrire au budget une AP de 70 000 € et un CP de 109 360 €.

En ce qui concerne le Fonds d'Aides aux Etudes "non contractuel" l'inscription budgétaire proposée s'élève à 30 000 € en AP et 30 640 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de voter un crédit global de 9 732 717€ en AP et 9 732 717 € en CP pour l'ensemble des opérations prévues au présent rapport, ainsi que la répartition des dotations cantonales du FDAEC et le règlement d'intervention du FDAEC.

AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Bernard DUSSAUT :

Concernant le FDAEC, dès le vote du budget, vous allez avoir connaissance de votre enveloppe cantonale, puisque on vote en même temps l'enveloppe globale et la répartition par canton, avant on le faisait en deux fois. Au niveau du règlement, il n'y a pas de modification. On a rajouté dans les possibilités d'intervention, dans ce qui est éligible, du mobilier financé

par ce fonds lorsque cette acquisition relève de la section d'investissement et est effectuée sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale.

Les plus anciens s'en souviennent, lorsque Philippe Madrelle a créé ce fonds, à l'origine c'était pour subventionner ce qui n'était pas subventionnable sur d'autres lignes. On le rappelle un peu différemment, et on dit : "le cumul de deux subventions du Conseil Général sur une opération identique n'est pas autorisée". De deux choses l'une : on présente un dossier éligible au fonds départemental, pas de problème : mais on ne peut pas en même temps présenter le même dossier sur une ligne classique du Conseil Général. C'est l'un ou l'autre, il faut choisir.

Vous avez peut-être pu constater, ceux qui sont à la commission permanente par exemple, qu'à la dernière CP du mois de décembre, il y a huit jours, on a encore passé sept ou huit répartitions. Depuis le 1er janvier on peut commencer à effectuer cette répartition. Attendre le mois de décembre pour nous proposer une répartition, c'est un peu long. A partir de là, on vous propose que si au 30 septembre (avant c'était juin), le conseiller général, parce que c'est son affaire, n'a pas proposé la répartition pour son canton, le Président du Conseil Général pourra effectuer cette répartition au niveau du canton concerné. Il peut y avoir un conseiller général qui, pour différentes raisons, maladie ou autres, ne fait pas sa répartition. Pour nos services ce n'est pas facile de régler pratiquement au mois de décembre les problèmes de répartition.

Egalement, si les propositions qui sont faites au niveau des investissements ne correspondent pas tout à fait, on fera la répartition au prorata, sans dépasser 80 % c'est la règle, des devis indiqués. De plus, cela l'était depuis 1978, ce n'était pas forcément appliqué, on demande que les maires chaque année nous fassent une attestation pour nous indiquer que les investissements prévus ont bien été réalisés. En conséquence, chaque conseiller général doit récupérer lors de la répartition les attestations indiquant que les travaux de l'année précédente ont bien été effectués par rapport à ce qui était prévu.

Voilà les ajustements, les précisions qui sont indiquées pour le fonds départemental. Je vous rappelle, le Président l'a indiqué en préambule, et c'est valable pour toutes les subventions, il faudra que les propositions répondent au moins à trois critères choisis par le maître d'ouvrage parmi les dix prévus par rapport aux critères de durabilité. Ce sera pour toutes les subventions qui nous seront proposés. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de notre session aujourd'hui et demain.

Michel DUCHENE :

Une petite question, sur le règlement page 41, dans "autres investissements", je cite : "sont financés sur cette section les travaux d'aménagement et de réparation des équipements ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobiliers communaux ou intercommunaux" ; vous voulez dire par là, propriété de la commune ou de l'intercommunalité ?

Bernard DUSSAUT :

Absolument, c'est-à-dire que la maîtrise d'ouvrage doit être portée soit par la commune, soit par une communauté de communes.

Michel DUCHENE :

Juste une autre question. Par exemple, pour l'aide concernant une école, c'est obligatoirement une école publique appartenant à la commune. On ne peut pas aider une école privée, c'est ce que vous voulez dire ?

Bernard DUSSAUT :

Si c'est associatif non, si la commune est propriétaire des locaux oui. Je vous rappelle que le FDAEC, fonds d'aide à l'équipement des communes, ce n'est pas pour aider des associations. Les conseillers généraux le savent bien, on ne prend en compte que si le dossier est à maîtrise d'ouvrage communale, voire intercommunale, puisque cela se pose maintenant, pas d'intérêt communal ni d'intérêt communautaire. Les communes ont suffisamment de patrimoine ou d'investissement, il y a une souplesse totale par rapport à ce fonds. Il suffit que le dossier soit porté par une commune, je crois que cela me semble la règle de base.

Michel DUCHENE ,

Porté par une commune ce n'est pas le problème. Une école privée, cela peut être une structure culturelle privée ou autre. Le conseiller général peut aider parce qu'une structure associative n'a pas trouvé un financement et peut donner un petit coup de pouce, et dans un moment bien précis peut aider à sauver une structure ou la dynamiser. C'est la question que je posais. Je comprends la logique de votre intervention.

Bernard DUSSAUT :

La réponse est non, je crois que c'est très explicite.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue d'avoir posé ces questions importantes.

Jean-Jacques PARIS :

Pour peut-être souligner l'intérêt de l'évolution de notre politique d'aide à l'équipement des communes. C'est très important de la mettre en adéquation avec le sens que l'on veut donner à toute la politique départementale de développement durable. Il me semble important que nous ayons cette concertation, que le Conseiller Général du canton ait cette concertation, appuyée sur les critères de durabilité. Par exemple si on finance un équipement communal, il faut avoir le souci des économies d'énergie, il faut avoir le souci de la gestion de l'eau. Ce sont des choses qui vont être fondamentales. Si la solidarité départementale joue pour un investissement communal, il faut regarder de près si cette commune a une politique de logement social par exemple. Si l'on veut imprégner cette dynamique de développement durable, il faut travailler de plus en plus les péréquations ; et les péréquations passent aussi par le caractère de la politique sociale de la commune. Tout cela va nous permettre d'avoir des débats politiques intéressants autour de l'équipement des communes.

Bernard DUSSAUT :

Il y aura un rapport sur le logement social, il en sera question le moment venu, puisque, le Président l'a dit en préambule : "les communes de plus de 3500 habitants, qui font partie d'un ensemble de 50 000, qui doivent avoir 20 % de logements sociaux et qui ne les n'auront pas la même aide, voire pas d'aide du tout, en fonction de la volonté de la commune de s'inscrire dans un programme pour rattraper ou pas ces 20 %. Donc je pense qu'il y aura un débat, mais pas sur ce dossier là.

Vous me parlez des critères de durabilité, nous sommes tout à fait dans ce cadre, il faudra répondre trois critères au moins. Pour certains cela existe déjà, lorsqu'un architecte fait une proposition à une commune, on a déjà réfléchi aux économies d'énergie, peut-être le double vitrage, l'eau chaude solaire, différents éléments comme cela, et nous en tiendrons compte au vu du dossier ; notre aide ne sera accordée que si on répond à trois critères sur dix. Mais je crois que Philippe Plisson en parlera tout à l'heure puisque cela fait partie du développement durable et de l'Agenda 21.

Jean-Luc GLEYZE :

Je voulais émettre une remarque concernant le point relatif au cumul de deux subventions du Conseil Général pour une opération identique. J'en ai déjà parlé avec Bernard Dussaut. Je voudrais citer deux cas spécifiques que j'ai rencontrés. Le cas d'une petite commune qui n'a qu'une opération d'investissement sur l'année. Donc le problème, c'est que cette commune sollicite des aides classiques du Département sur cette opération, et sollicite parallèlement le FDAEC pour compléter, sachant qu'en général on a affaire à des communes qui sont relativement peu fortunées, donc c'est un premier problème. Plus embêtant encore, c'est le problème de la communauté de communes de Captieux-Grignols à qui les deux conseillers généraux des deux cantons attribuent d'office 30 % de FDAEC pour les travaux de voirie, puisque la communauté de communes a pour compétence la voirie. Or, la communauté de commune, là aussi, qui n'est pas fortunée fait en général d'autres investissements soutenus par le Département. Cela me paraît un véritable problème. Il serait plus judicieux d'indiquer dans ce rapport l'impossibilité de cumuler le FDAEC et une autre subvention du Département sur la même assiette subventionnable plutôt que sur la même opération. Je pense que l'on pourrait différencier les assiettes subventionnables, ce serait plus judicieux, me semble-t-il, et surtout plus au profit des petites collectivités qui ont très peu de moyens.

Bernard DUSSAUT :

Oui, cela peut être pris en compte. Dans notre esprit, il ne faut pas que les mêmes devis, en quelque sorte, servent à deux niveaux. Mais vous pouvez très bien, on peut le préciser peut-être sous forme d'un amendement, scinder un dossier, de voirie par exemple, une partie FDAVC, et une autre partie aussi au FDAEC, mais pas avec les mêmes montants ; c'est vous qui faites le choix. Vous pouvez aussi décider une année de mettre le paquet sur votre voirie communale et mettre 100 % du FDAEC. Il y a vraiment une souplesse. Mais ce qui n'est pas concevable c'est d'avoir le même dossier, le même devis estimatif à deux endroits, mais vous pouvez séparer et je pense que l'on pourra le préciser.

Jean-Luc GLEYZE :

Je pense que ce serait important, parce qu'il pourrait y avoir une interprétation restrictive au vu de ce texte-là.

Bernard DUSSAUT :

Cela reste dans ce que l'on souhaite comme possibilité, mais jusqu'à maintenant ce n'est pas tout à fait comme cela, donc on le précise.

Philippe PLISSON :

Le FDAEC, Président, que vous aviez créé était une avancée importante pour les communes et il est indispensable aux petites communes, mais effectivement il était tombé un petit peu dans l'usure de l'habitude et les communes avaient cette enveloppe, considéraient que c'était un acquis. C'est une très bonne chose que l'on remette un peu de discussion autour de cette enveloppe, qu'il y ait ces critères de durabilité qui s'appliqueront bien entendu sur tous les investissements qui concernent le FDAEC, et que l'on ait autour de la distribution de cette enveloppe, dans chaque canton, une vraie discussion de fond sur les engagements que l'on veut prendre, en faveur des communes et dans une logique cohérente qui ne soit pas finalement l'accumulation des individualités.

Bernard DUSSAUT :

J'ai répondu aux questions au fur et à mesure. Je verrai avec Jean Luc Gleyze pour mettre un amendement par rapport à cette précision sur les opérations identiques ou séparées.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE. La délibération prendra en compte l'amendement sur la possibilité de cumuler deux aides départementales (FDAEC et aide classique) sur une même opération, mais assises sur deux assiettes subventionnables différentes. Cet amendement sera intégré au règlement du FDAEC.

***Intervention du Vice-Président chargé de l'Economie,
de l'Emploi, de l'Agriculture et du Tourisme***

Jean TOUZEAU :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Une présentation plus globale de l'intervention du Département à l'occasion de ce budget 2006, sur ces domaines de l'économie, de l'emploi, de l'agriculture et du tourisme, où nous avons cette année, comme les années précédentes, comme objectif premier le maintien et la création d'emplois. Vous avez évoqué tout à l'heure dans la présentation budgétaire ce contexte économique et social particulièrement préoccupant. Le chômage, en Gironde, progresse de 0,3 %, avec un taux supérieur à la moyenne nationale et le nombre de Rmistes augmente, plus de 3 % également. Des incertitudes planent sur le devenir de certaines entreprises, comme Ford, Les Fonderies Ateliers du Bélier à Vérac, Solectron bien sûr. Et nous assistons malheureusement à une montée de cette précarité particulièrement inquiétante, qui doit donc nous mobiliser pour une action encore plus forte de terrain, de proximité et de solidarité.

Nous devons effectivement dynamiser cette politique économique, qui concerne les préoccupations quotidiennes des girondines, des girondins, et tous nos acteurs locaux. C'est sous l'impulsion du Président Philippe Madrelle que nous intervenons au soutien et au maintien à l'émergence d'activités dans différents domaines : économie, agriculture, tourisme, et essayons de travailler sur une meilleure répartition des richesses sur les territoires girondins. Et nous avons des propositions cette année 2006 qui vont dans le sens d'amplifier cette action solidaire. Il nous faut allier la modernité économique, le progrès social, le respect de l'environnement. Nous portons en Gironde cet Agenda 21 qui imprègne aujourd'hui toutes nos politiques. Et dans le domaine de la politique de développement économique, nous sommes orientée vers la création et la sauvegarde des emplois. Nous intervenons en priorité sur l'accompagnement des projets de développement des territoires et des acteurs locaux, et le soutien à la création, à la reprise, au développement des Très Petites Entreprises et des PME PMI.

Je voudrais rappeler et évoquer le succès du dispositif CréaGir 33, que vous avez créé il y a dix ans. La transmission d'entreprises est également un des axes essentiels de cette aide départementale à travers CréaGir 33, et c'est, compte tenu de la pyramide des âges notamment, une grande préoccupation pour notre Département cette transmission d'entreprises et cette reprise d'activités. CréaGir aura quand même permis d'aider près de 750 entreprises et créé plus de 1.540 emplois depuis la mise en place de ce dispositif. Nous voyons aujourd'hui le nombre de dossier augmenter et une prise en compte départementale particulièrement appréciée. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion de rassembler il y a quelques jours de cela au Département des porteurs de projet qui ont exprimé leur satisfaction sur ce dispositif, que nous complétons cette année par un volet conseil et accompagnement pour favoriser la pérennité de ces entreprises.

Un élément important de la délibération qui sera présenté par Jean-Luc Gleyze, vise à favoriser ce maillage de la Gironde, notamment en matière de zones d'activités. Nous avons lancé une étude qui fait apparaître que nos préoccupations ne doivent pas porter sur les superficies offertes, les hectares offerts par les zones d'activités existant aujourd'hui en Gironde, mais plutôt sur des dimensions qualitatives. Et notre préoccupation est de soutenir des projets d'aménagement de zones d'activités, qui seront reliés avec le Plan de

Développement du Très Haut Débit, qui sera présenté dans cette session par Anne-Marie Keiser. Nous souhaitons, avec un appel à projet concernant les territoires, faire en sorte qu'une programmation pluriannuelle de 2006 à 2010 nous permette de valoriser des zones de proximité destinées au tissu local et des zones d'intérêt départemental sur la base d'un appel à propositions lancé par les structures intercommunales.

De plus, notre Département va participer de façon active à la concertation lancée par la Région pour préciser ainsi ce schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et nous porterons des orientations stratégiques dans ce domaine essentiel.

Dans le domaine du tourisme, la politique du Conseil Général vise à améliorer l'attractivité de la Gironde en développant un tourisme de qualité. L'enjeu est de faire en sorte que la Gironde toute entière soit de plus en plus une destination touristique, à la fois pour contribuer au développement économique et à la création d'emplois. Car le Tourisme, c'est 1 milliard 200 millions d'€ de chiffre d'affaires annuel, et près de trente mille emplois salariés. J'ai pris en compte les données de l'année 2004. Et Philippe Dorthe, Président du Comité Départemental du Tourisme, outil de notre politique, vous présentera dans le détail nos interventions. Notre collectivité a fait le choix de s'impliquer, et il convient de le souligner, compte tenu du contexte économique girondin, dans le développement du tourisme et de la filière viti-vinicole, notamment en soutenant les projets permettant aux viticulteurs d'accueillir les touristes sur leurs propriétés. Vous avez signé Monsieur le Président, avec les principaux représentants des métiers viticoles et vins de Bordeaux, la Charte "Vignobles et Chais en Bordelais", dont la mise en œuvre a été confiée au Comité Départemental du Tourisme. Dans le cadre de cette Charte, le Conseil Général va soutenir tous les projets d'investissements des viticulteurs pour héberger les touristes, et ainsi assurer un complément de revenus d'activités non négligeable, dans le contexte difficile de cette filière.

Nous allons maintenir en 2006 nos dispositifs dans ce domaine du tourisme, d'aide aux hébergements d'équipements touristiques, et nous poursuivrons également notre politique de développement de l'itinérance. Aujourd'hui, la Gironde, c'est plus de 4.000 km de chemins de randonnées qui ont été réalisés par le Conseil Général, et d'autres travaux sont programmés dans le cadre du Plan Départemental de Randonnée. 600 km de pistes cyclables réalisées en site propre et des projets lancés vont se concrétiser, notamment la voie verte le long du canal latéral à la Garonne, dont l'opération se poursuivra en 2006 pour une réalisation en 2007.

Enfin, dans le domaine de la politique d'aide en faveur du secteur agricole et viticole, nous poursuivrons nos interventions pour promouvoir une agriculture girondine respectueuse de l'environnement et de nos ressources, la diversification des productions, la création, la modernisation et la valorisation de l'outil de travail des exploitations de type familial. C'est notre priorité. Notre action s'inscrit bien évidemment dans le contexte économique difficile de la viticulture, avec la poursuite du dispositif d'aide aux exploitations viticoles fragilisées par la crise mis en place l'an passé. Alain Leveau, Président de la Commission vous détaillera le rapport sur la politique agricole et les diverses mesures développées en 2006.

Enfin, un autre élément également important, dans ce domaine de l'économie, de l'agriculture et du tourisme, est la question foncière. En matière d'aménagement foncier, déjà compétence obligatoire du Conseil Général, la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 nous confère de nouvelles responsabilités pour l'amélioration et la gestion des différentes procédures d'aménagement. L'aménagement foncier constitue un

levier important et un moyen pour la mise en œuvre des projets de développement. Il est prévu en 2006 d'engager une réflexion pour élaborer un nouveau dispositif d'aménagement foncier et en faire un véritable outil de développement local, pour à la fois préserver les espaces ruraux et péri-urbains, à l'heure où des politiques d'arrachage de la vigne se mettent en place, dégager des emprises foncières nécessaires à la réalisation des équipements collectifs, mais aussi prévoir et assurer le développement de l'habitat et de l'urbanisation, puisque nous verrons au cours du débat sur le logement que la question foncière se pose avec malheureusement aujourd'hui autant d'acuité en secteur rural qu'en secteur urbain.

Notre soutien traditionnel en faveur du secteur agricole, prendra en compte la triste réalité de la viticulture, mais nous avons souhaité cette année impulser une politique forte sur la filière forestière affectée par la tempête de 1999. Il s'agit pour nous, notamment de valoriser notre soutien à la filière bois, dont l'enjeu aujourd'hui est la survie de la sylviculture et des scieries qui traversent de grandes difficultés. Ce sont ainsi 3.500 établissements et près de 8.000 emplois qui seront concernés par le développement de la filière bois. Le Conseil Général souhaite, à travers ce dossier qui sera présenté dans quelques instants par Jean-Luc Gleyze, mettre en place ainsi un véritable plan d'actions avec sur cette filière quatre domaines d'interventions prioritaires : la diversification des essences forestières, l'utilisation du bois en tant qu'énergie, un plus grand soutien aux organismes professionnels forestiers et le développement du bois construction et des matériaux composites.

Enfin, dans le domaine de l'aide aux activités maritimes et aquatiques, nous poursuivons nos aides et notre soutien à la filière "pêche, ostréiculture, aquaculture". Dans le domaine de l'aide aux activités maritimes et aquatiques, nous poursuivons nos interventions en faveur des trois filières "pêche ostréiculture aquaculture". Il faut souligner cependant qu'après la marée noire et la crise ostréicole liée à la présence de toxines dans les huîtres, qui a marqué le printemps dernier, il s'agit aujourd'hui de conforter notre action plus tournée vers la prévention d'autres crises. C'est ce que précisera René Serrano qui présentera ces délibérations.

Le maintien des filières traditionnelles doit être un objectif prioritaire qui doit être considéré comme la mise en place d'une véritable "sentinelle de l'environnement", parce que nous le savons ce Bassin d'Arcachon constitue un écosystème extrêmement sensible. L'installation des jeunes, la transmission d'entreprises et leur pérennité constituent également un axe essentiel de notre politique départementale.

Voici Monsieur le Président, en quelques mots, présentées les grandes lignes de ce domaine d'intervention "économie, emploi, agriculture et tourisme", qui vont être déclinées par chaque Présidents de Commission.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte économique morose où la situation de l'emploi reste préoccupante, le Conseil Général a choisi de conduire une politique volontariste axée sur la défense de l'emploi et le développement équilibré des territoires. Cette politique vise principalement :

- à accompagner les projets de développement économique des territoires,
- à favoriser la création, la reprise et le développement des TPE et des PME,
- à développer des partenariats avec les principaux acteurs économiques pour démultiplier l'action du Conseil Général.

1. ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

En vue de favoriser un développement harmonieux des territoires, le Conseil Général aide les collectivités à s'équiper d'infrastructures économiques. Au titre de la solidarité départementale, cette aide est modulée en fonction du contexte local.

Un programme pluriannuel d'investissement pour l'aménagement des zones d'activités sera établi sur la base d'un appel à propositions. Dès le vote du budget, les EPCI seront invitées à nous faire part de leurs projets d'aménagement de zones de proximité et de zones d'intérêt départemental dans le cadre de cet appel à propositions. Un effort conséquent de plus de 5 M€ sera également consenti pour l'aménagement du pôle de compétitivité de la route des lasers.

Au-delà du programme militaire, conduit par le CEA pour le développement des lasers, s'ouvrent des champs d'application civils dans de multiples secteurs de l'industrie et de la recherche : médical, biologie, imagerie, télécoms, spatial, transport de l'énergie. Ce programme permettra la création d'un pôle d'excellence mondialement reconnu.

2. FAVORISER LA CREATION, LA REPRISE ET LE DEVELOPPEMENT DES TPE ET DES PME

Par l'aide CréaGir 33, le Conseil Général favorise la création et la reprise d'entreprises principalement dans les territoires ruraux et en zone urbaine sensible. Une précision dans le règlement de cette procédure vous est proposée pour faciliter l'octroi de l'aide dans le cas de reprise d'entreprises.

Par ailleurs, le Conseil Général apporte son soutien au développement des entreprises par une aide à l'investissement, prioritairement dans le cadre d'actions collectives concernant un territoire (ORAC) ou une filière.

Enfin par l'aide à l'immobilier, le Conseil Général contribue à assurer la pérennité des entreprises industrielles sur le territoire départemental.

3. DEVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ECONOMIQUES POUR DEMULTIPLIER L'ACTION DU CONSEIL GENERAL

Pour la mise en œuvre d'actions collectives et des ORAC, le Conseil Général développe un partenariat avec différents organismes professionnels et avec la Chambre de Métiers.

Le soutien apporté par le Conseil Général aux pôles de la technopôles et à la plate forme agro alimentaire AGIR a pour objet de favoriser le développement d'entreprises innovantes.

Enfin, pour faciliter l'implantation d'entreprises exogènes sur le territoire girondin, le Conseil Général est membre de 2ADI dont la mission principale est d'assurer le développement de filières par l'ingénierie industrielle, ainsi que du BRA, dont la mission principale est d'accueillir les prospects et de coordonner l'intervention des collectivités.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter pour la politique de développement économique 10 412 334 € en AP et 8 843 184 € en CP en dépenses et 69 000 € en recettes

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Notre collègue vient de présenter l'éventail précis de nos politiques d'intervention économique. Toutefois même si on le sait, ce n'est pas pour le Département une des compétences essentielles. Mais notre politique depuis toutes ces dernières années a évolué, a été précisée, et nous trouvons dans notre groupe qu'elle pointe bien le rôle que peut jouer le Département en soutien aux petites entreprises, à l'artisanat. Malheureusement notre Département a un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, comme le disait le rapporteur, et a toute une partie de sa population qui souffre. En même temps, ce qui est à pointer du doigt c'est l'attractivité continue de cette Gironde. Puisque vous le savez la croissance démographique est toujours importante et est due notamment à un solde migratoire

toujours positif ; et contrairement à ce que l'on pourrait penser, il s'agit souvent de jeunes personnes donc de jeunes actifs.

En fait, ce Département, et notamment son agglomération, attire de nombreuses compétences, de nombreux hommes et femmes qui sont porteurs de richesses, de développement ; c'est un aspect de l'économie. Les hommes, les femmes sont certainement la ressource essentielle pour faire du développement dans un territoire. On peut noter cela, car autrement on n'a que la vision négative des choses. Et pourtant nous vivons une période où c'est extrêmement difficile.

Nous partageons cette évolution de notre politique économique qui est toujours dirigée pour soutenir l'emploi et les innovations. C'est une bonne chose. Notre seule réserve, et vous le savez, elle porte sur le laser Mégajoule. Pourquoi ? D'abord, parce que nous n'avons pas toutes les garanties, de part le manque de transparence de la recherche militaire, qu'il y aura des retombées réellement civiles, même sur le laser, même sur l'optique ; c'est la première idée. La deuxième idée fondamentale, c'est que nous sommes, notre Département comme les autres, dans une situation où il va falloir faire des choix. C'est vrai que le laser Mégajoule était quand même une décision, s'il en est une, une décision de l'Etat. Compte tenu que l'Etat ne se prive pas de nous transférer de nombreuses charges, nous trouvons qu'il est dommageable pour les finances départementales de l'accompagner dans un projet qui est le sien. Autant nous devrions participer à la concertation, autant il me semble qu'il n'appartenait pas aux girondins seuls de cofinancer ces investissements-là. Voilà nous tenions à le dire car il s'agit d'une différence d'appréciation. Autant nous souhaitons que nos investissements se développent, ce qui est le cas, autant nous pensons qu'il aurait été plus intéressant pour la Gironde de porter cet effort notamment sur notre réseau départemental routier qu'il faut continuer d'améliorer et de développer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

L'Etat ne nous demande pas d'accompagner le développement du laser mégajoule. On nous demande d'accompagner le développement dans la périphérie alentour, mais pas le C.E.A.

Philippe PLISSON :

Je voudrais souligner le volontarisme du Département qui n'a pas la compétence économique, et les propositions présentées par Jean Touzeau et Jean-Luc Gleyze sont très intéressantes, parce que le Département s'inscrit dans une démarche volontariste de péréquation des richesses, puisque nous encourageons la création de zones d'activités sur l'ensemble du Département, de façon à ce que l'activité économique ne soit pas concentrée dans la CUB et sa périphérie. Donc c'est véritablement une démarche forte d'aménagement du territoire, et je tenais à le souligner.

Nicolas FLORIAN :

Sur la politique du développement économique du Département, il y a de bonnes choses. Nous pensons que l'on pourrait peut-être faire encore un peu plus. On comprend bien

que les budgets soient contraints, comme l'a dit Jean-Jacques Paris, il y a des contraintes et ce sont de véritables choix politiques. On pense qu'il y a un véritable effort à faire. Là on remarque que les crédits de paiement sont en diminution, quand on compare de BP à BP. On a parlé du laser mégajoule, en terme d'attractivité c'est véritablement le projet phare de ce département, et nous on se félicite que le Département soit sur ce projet, sur la SEM, car on peut imaginer que dans l'avenir, d'ailleurs cela a été retenu comme pôle de compétitivité, ce soit la vitrine de ce département.

Jean-Jacques Paris, le soulignait, notre département, et plus généralement la Région Aquitaine, bénéficie d'un vrai potentiel d'attractivité pour l'avenir. Contrairement à ce qui s'est passé dans le Sud-Est, ce n'est pas une population inactive que l'on pourrait accueillir, c'est une population active. Je sais que l'on n'a pas entièrement la main sur ce qui pourrait encore plus favoriser cet accueil de nouveaux arrivants, je parle notamment du TGV ; le jour où il sera à deux heures de Paris, ce sera encore un élément supplémentaire. C'est le bouchon ferroviaire pour le fret, c'est le grand contournement. Autant de sujets structurants sur lesquels, je sais que le Département est positionné, mais sur ses compétences propres on pourrait espérer et nous demandons à ce qu'il y ait encore un effort supplémentaire. D'autant plus, comme l'a dit ce matin le Président, la réforme de la TP, je vais peut-être vous étonner, mais enfin je fais partie de ceux qui pensent que ce n'est pas une bonne réforme.

Applaudissements.

Nicolas FLORIAN :

C'est moi qui parle, je ne suis pas tout seul, je ne suis pas un doctrinaire, je suis un pragmatique. Que ce soit ici, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire dans mon conseil municipal, le maire Patrick Pujol l'a dit aussi, c'est un mauvais coup porté aux collectivités ; rien que sur la CUB on a déjà 60 % des entreprises qui sont à 3,5 %. Donc si tant est que l'on puisse avoir un geste pour augmenter les taux, c'est la seule marge de manœuvre d'une collectivité comme la CUB, cela ne portera que sur 40 %. Donc là c'est véritablement inquiétant pour l'avenir, et le seul moyen c'est d'élargir l'assiette. A partir du moment où l'on est contraint sur les taux, il faudra élargir l'assiette. Donc, d'ores et déjà mettons-nous en situation, je sais que vous êtes dans cet état d'esprit, mais faisons-en une priorité des priorités. D'une part pour nos ressources et puis aussi pour l'emploi, qui là aussi est une priorité nationale.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais vous livrer.

Stéphan DELAUX :

Je voudrais juste insister sur le laser mégajoule, et évidemment dire que je ne partage pas l'analyse de Jean-Jacques Paris. Nous avons la chance d'avoir là un projet structurant d'avenir ; c'est une vision pour l'avenir en matière industrielle et de recherche. Il faut que nous soyons très mobilisés, comme nous le sommes d'ailleurs, toutes collectivités réunies. Il faut qu'autour de ce laser mégajoule, nous sachions développer une vallée industrielle qu'aujourd'hui on appelle la route des lasers, ce qui ne me paraît pas être très compréhensible pour le commun des mortels. Peut-être faudra-t-il rebaptiser cela, pour que l'on comprenne

bien qu'autour du laser mégajoule, il y a une vraie potentialité de développement pour des entreprises grosses ou moyennes, et nous avons une vraie chance à défendre ensemble.

Jean TOUZEAU :

Deux mots par rapport aux différentes questions et aux échanges qui viennent d'avoir lieu. Sur la route des lasers, ce sont des préoccupations qui sont très largement partagées. Je rappelle que ce dossier est donc un pôle de compétitivité, mobilise l'Etat, la Région, la CUB et le Département. Comme l'a dit le Président, nous sommes surtout mobilisés pour notre part sur la réalisation d'infrastructures et sur l'accompagnement des territoires.

Je voudrais souligner les retombées en matière d'emploi, pour la réalisation des investissements liés tout simplement à la mise en place. Le nombre d'emplois créés, notamment sur le secteur du bâtiment, est important en première phase.

Pour l'avenir, il y a un véritable pari de pris, on est dans le domaine de la recherche, et nous sommes vraiment là à la pointe de l'innovation et il y a un pari qui est pris par tous ceux qui accompagnent ce projet là.

Ne négligeons pas les retombées fiscales parce que lorsqu'on parle de politique économique au niveau du Département, il s'agit bien sûr de se mobiliser sur l'emploi, mais également sur l'augmentation de nos recettes permettant ensuite de mieux répartir et de mieux soutenir et d'avoir une action plus forte sur le plan de la solidarité.

Mais je crois que le point fort de la délibération présentée par Jean-Luc Gleyze, c'est surtout cette volonté que nous avons de faire en sorte que nos zones d'activités en Gironde soient attractives, soient placées sous le sceau de la grande qualité. La qualité avec le haut débit, avec toutes les dimensions de formation également qui peuvent accompagner à l'extérieur du territoire communautaire, qui est naturellement attractif, la ville et l'agglomération et la CUB, on le voit bien, notamment sur les implantations exogènes, quand on voit que la CUB accueille 95 % des implantations exogènes.

Il y a surtout dans la délibération présentée par Jean-Luc Gleyze cette volonté de travailler sur des éléments qualitatifs pour rendre l'ensemble de la Gironde attractive, puisque nous mettons en place des atouts, mais cela dépend bien sûr à la fois du contexte et des politiques nationales et à la fois internationales sur lesquelles nous avons malheureusement moins de prise.

M. LE PRESIDENT :

Je voudrais quand même dire que sans le Conseil Général qui s'est vigoureusement impliqué dans la SEM, à mon avis, cela n'aurait pas tenu la route. Le rôle important joué par Yves Lecaudey, et je voudrais lui exprimer ma reconnaissance, on est venu vraiment nous chercher parce que nous avons été les fédérateurs pour constituer cette SEM. Donc on a joué un rôle important et vous savez qu'il y a une visite lundi prochain au Barp pour celles et ceux qui peuvent venir.

Pierre BARRAU :

Je tiens à féliciter la commission économique, à la tête de laquelle nous avons notre ami Jean Touzeau et Jean-Luc Gleyze, et les efforts qu'elle fait pour apporter une aide à l'économie locale diversifiée sur l'ensemble du Département. C'est une action très louable. Mais je voulais profiter de ce débat sur l'économie et l'emploi. Notre ami Jean-Jacques Paris a signalé l'augmentation déplorable du chômage dans ce département, je le vois dans mon canton comme vous pouvez tous le voir vous-mêmes. Mais il y a une raison, c'est que nous voyons disparaître des industries de main-d'œuvre dans la chaussure, dans le textile, qui ne peuvent plus lutter contre la concurrence internationale. J'étais dans un restaurant hier et j'ai vu quelqu'un que je connais qui m'a invité à sa table et j'essayais de lui tirer les vers du nez. Il m'a dit une chose : "je viens de vendre un très gros lot de textile, lainage, des chandails pour la Gendarmerie Nationale, avec les deux raies blanches." J'ai dit : "vous faites cela, mais vous n'êtes pas fabricant !" "Un marchand de toutes sortes de choses", m'a-t-il dit ! Il m'a dit qu'il était en rapport avec la Chine et qu'il a acheté en Chine un gros lot de lainage qu'il revend à l'Etat français pour habiller les gendarmes. J'ai dit, bien sûr qu'il faut habiller les gendarmes, on ne va pas les faire partir tout nus sur la route, bien entendu. Il s'est mis à rire. Mais je lui ai demandé quelle est la différence de prix entre ce qu'il achète en Chine et ce qu'il vend en France. Il y a une marge de 20, alors vous comprenez que nos industries traditionnelles qui étaient bien outillées, il faut le dire, et qui faisaient de la qualité, ne peuvent pas résister à un commerce pareil qui est protégé par l'OMC. La Chine ne fait pas partie de la communauté européenne, mais alors elle peut fournir à des organisations nationales, à l'Etat. Alors c'est quand même fort !

Je demande aux parlementaires qui sont ici de bien vouloir intervenir auprès du Ministère de la Défense, pour que désormais les vêtements qui sont nécessaires pour habiller les gendarmes et l'armée soient au moins fabriqués en France. Parce que nous déplorons tous le chômage. Je vois des gens qui travaillaient dans la chaussure dans la vallée de l'Isle, tout a fermé. On ne peut pas trouver d'emploi pour toutes ces personnes qui y travaillaient. Mais ce phénomène s'amplifie, et c'est le résultat de la concurrence et du marché sans régulation. Je vous le dis, la France ne pourra pas continuer dans cette voie, car les marchés, dans le passé la troisième et la quatrième républiques ont su les réguler, et bien la cinquième république ne peut plus réguler les marchés à cause des accords que nous aurons passé dans le cadre de l'OMC, vous aurez la révolution, parce que vous ne pourrez pas apporter un travail suffisant à tous les demandeurs d'emploi et aux jeunes qui sont aujourd'hui dans la rue. C'est un phénomène qu'il faut comprendre. Léon Blum disait en 1946, lorsqu'il est revenu d'Auschwitz, il était avant la guerre internationaliste, c'était son rôle ; mais il a dit une chose : - "A la lumière de ce que je viens de vivre, sachez qu'il faut toujours savoir et pouvoir défendre les intérêts légitimes de son pays, si on veut peser tant soit peu sur les destinées du monde".

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT :

Voilà des propos graves qui mériteraient un vaste débat. L'Etat comme nous doit passer par les appels d'offres, il y a beaucoup de choses à dire. Je remercie Pierre Barrau pour des paroles très sensées qui nous interpellent.

Yves LECAUDEY :

Sur les interventions et réponses Laser Mégajoule et Taxe Professionnelle, quelques commentaires si vous le permettez. Elargir l'assiette des bases de TP, nous sommes tous d'accord, sauf qu'il y a un périmètre nouveau ; de préférence il vaut mieux élargir l'assiette sur des entreprises à forte valeur ajoutée. Cela aussi doit être une préoccupation. Vous citez les chiffres pour la CUB de 60 %, les simulations qui ont été faites pour la l'ADF font apparaître que pour le Département c'est 51 %. C'est une perte à donnée constante à l'heure actuelle de 1,3 M€ sur le produit fiscal TP.

A l'heure actuelle sur le chantier Laser Mégajoule, pour ceux qui pourront venir voir ce chantier, il y a 1000 ouvriers depuis trois mois. Cela ne va pas rapporter une TP énorme puisque ce n'est pas de la valeur ajoutée et que les salaires sont retirés de la TP, mais en dépense économique sur le Département de la Gironde, pour se loger, pour se nourrir, pour se déplacer, il y en a. C'est vrai que je suis un peu passionné sur ce dossier. Je dis que nous sommes en train d'assister sans nous en rendre compte dans ce Département à un nouveau processus qui ressemble à ce qui s'est créé lorsque les premières entreprises aérospatiales se sont implantées en Gironde dans le début des années 1960. J'ajoute d'ailleurs qu'à cette époque-là j'assistais avec un peu d'amusement aussi aux réactions de certains syndicalistes de la poudrerie de Saint-Médard, qui manifestaient contre le budget de la Défense, dont ils vivaient. Si bien qu'il y a des incompréhensions quelquefois qui interpellent. Le laser mégajoule a été "CIADT"é à hauteur d'investissement de 50 M€ pour aménager la zone et créer l'accueil des primo-contractants. Je signale qu'au terme de ce CIADT, et comme il y a une intervention de l'Europe, du FEDER, obligatoirement la totalité des investissements doit revenir après amortissement à une collectivité publique, désignée aujourd'hui par le conseil d'administration de la SEM, c'est le Département. Que ces 50 M€ d'investissement vont appeler une aide des collectivités à hauteur de 14 M€, pour l'aménagement de la zone et pour la construction des bâtiments qui sont loués, ou cédés en bail emphytéotique aux preneurs, qui sont tous ou des primo-contractants, c'est-à-dire ceux qui vont développer les applications civiles d'équipement du laser mégajoule, et la création d'une filière laser optique optronique qui manque et qui associe l'université, et qui va nous amener un volant de chercheurs et de déplacements et de rencontres, et surtout qui est l'amorce d'une filière laser optique génératrice d'entreprises PME PMI qui, elles, seront forcément les premières en tout cas, à forte valeur ajoutée.

Nous avons déjà livré le premier bâtiment le 9 novembre, qui est un bâtiment d'une filiale de Thalès, Gêrac, qui va fabriquer des cyclotrons, forte valeur ajoutée. Le deuxième bâtiment 5 janvier, SAGEM, qui va fabriquer l'équipement d'amplifications, on en reparlera, forte valeur ajoutée. C'est-à-dire que lorsqu'on crée sur un pôle comme cela 55 emplois permanents de haute technicité, on déclenche 100 à 150 emplois induits immédiats sur d'autres filières.

Il y avait un risque., aujourd'hui les 50 M€ d'engagement sont dépassés puisque les demandes qui nous sont apportées font apparaître que l'investissement sera plus près de 77 M€ aujourd'hui que de 50 M€, sauf que de 50 à 77 nous ne sommes plus engagés par des subventions, c'est la SEM qui doit équilibrer ses comptes. Etant entendu que ces comptes, c'est le capital social qui reviendra bien sûr en fin de période d'amortissement sur les collectivités qui ont participé à la composition de ce capital social.

Alors je crois qu'il faut bien distinguer, et j'insiste là-dessus, il y a une opération à l'intérieur du CEA qui est une enceinte militaire, sécurité défense, et où toutes les entreprises qui étaient là échappaient à la TP ; et toutes ces entreprises sous traitantes viennent maintenant s'installer sur la zone que nous aménageons, Laseris 1 qui seront désormais génératrices de TP et s'intégreront dans la filière des primo-contractants et la filière laser optique.

Dissocions l'image que nous avons du laser mégajoule en tant que processus de substitution aux essais atomiques en atmosphère, et l'application civile pour permettre ces simulations qui déclenchent une filière nouvelle de haute technologie dont l'Aquitaine et la Gironde ont le privilège d'être les heureux bénéficiaires.

Guy TRUPIN :

Je voulais dire exactement ce que vient de dire Yves Lecaudey. Pour présider la SEM du Département, on travaille beaucoup sur le site du Laser Mégajoule. Je voulais dire simplement que lundi, lorsque le Conseil Général va se déplacer, vous allez voir le millier d'ouvriers qui sont en permanence sur ce chantier, qui créent, ce qu'a dit Yves Lecaudey, une certaine richesse évidemment. Mais je voudrais aussi attirer l'attention sur la technologie qui se développe sur le laser et sur Laseris 1, notamment. Il y a ce que l'on appelle des salles blanches où la moindre particule de poussière est bannie et nous aurons avec le laser, avec le site, les plus grandes salles blanches d'Europe. Deux sont prévues : une salle blanche, celle qui est faite actuellement, une salle d'à peu près 500 m², où il y a une machinerie aussi importante à côté pour créer justement la propreté absolue. Et cette technologie de haut niveau, avec chercheurs de l'université, on commence à voir arriver des personnes étrangères au système qui viennent étudier les moyens mis en œuvre.

L'autre aspect de ce qui se passe sur le laser, c'est le développement des zones d'activités périphériques. Vous avez des communes comme Mios, Marcheprime, et d'autres, qui sont en train économiquement d'exploser. Apport également de populations qui viennent s'installer proches de l'endroit où elles travaillent. On peut peut-être, bien sûr, avoir son opinion sur la partie militaire du système, c'est vrai chacun est libre de le faire et personnellement je ne partage pas l'arrivée d'un système militaire atomique dans notre région, mais je crois que d'un point de vue économique, d'un point de vue humain, c'est un formidable apport, un formidable souffle qui arrive sur tout un secteur qui se développe actuellement très fort.

Gilbert MITTERRAND :

Au-delà de tout ce qui a été dit et qui montre qu'il y a un intérêt porté par l'ensemble de ce conseil sur les projets en cours, certes, mais sur la conception qui a été plutôt admise par tous, on le verra tout à l'heure. Sur le rapport qui a été présenté par Jean Touzeau et Jean-Luc Gleyze, je voudrais insister sur un point particulier. L'intérêt de ce rapport, mais aussi la

portée de ce rapport dans un contexte particulier qui est celui d'aujourd'hui, et qui veut que d'ici six mois, un an maximum, nous ayons finalisé les positions de notre Conseil Général par rapport au débat sur l'aménagement du territoire que le Conseil Régional est déjà en train de porter avec un SRADT, qui est en cours d'élaboration. Tout cela dans le cadre d'un plan stratégique national qui, lui-même, se réfère aux orientations principales que le budget européen essaie aujourd'hui peut-être d'orienter. Par conséquent dans cette délibération qui nous est proposée, il y a un concept fort. C'est celui d'un partage du développement économique sur notre territoire girondin. C'est-à-dire une vision d'un territoire girondin équilibré dans son développement économique, bien entendu avec des points forts et des filières fortes, et là on vient d'en parler d'une, le laser. Ce que veut aussi dire cette délibération, c'est que nous ne concevons pas le développement économique uniquement sur des zones déjà armées à accueillir du développement économique ou sur des zones, on va dire, d'élites, à travers des filières comme l'optique ou autres qui sont tout à fait visibles et de loin, c'est de l'optique. La délibération parle bien d'appel à projets pour tous les territoires girondins, pour une zone d'accueil majeur par territoire girondin, n'écartant aucunement aucune partie de notre territoire du développement économique. Le Conseil Général est prêt à s'impliquer, non pas pour saupoudrer et financer toutes les demandes d'aménagement de zones artisanales, mais en tout cas accepter de faire un effort sur appel à projets pour que chaque territoire girondin se sente appelé à s'associer à cette démarche du développement économique partagé.

On a parlé tout à l'heure d'élargir l'assiette. Cela a été précisé ensuite par Yves Lecaudey sur les entreprises à forte valeur ajoutée. Dans cette délibération c'est aussi surtout un concept d'élargir l'assiette territorialement, et c'est très important. Au moment où nous sommes en train de finaliser nos concepts girondins sur ce que nous allons négocier avec la Région, puis avec l'Etat dans le cadre des futurs contrats Etat Région qui sont maintenant devant nous, très proches de nous, il est important stratégiquement que sur une délibération comme celle-ci notre assemblée départementale dans son unanimité partage ce souci territorialisé de l'élargissement du développement économique, parce que fort de ce consensus exprimé ici dans cette assemblée nous serons plus forts pour en discuter avec la Région et l'Etat lorsque les contrats de plan seront plus précis.

Jean-Luc GLEYZE :

Je vais aller relativement vite, puisque beaucoup de précisions ont été apportées, notamment par Yves Lecaudey qui était la personne idoine pour répondre sur le laser mégajoule.

Concernant la remarque de Nicolas Florian, relative aux crédits de paiement, nous sommes peut-être dans des proportions qui peuvent paraître inférieures à ce que nous avons précédemment, je pense que c'est essentiellement un souci de bonne gestion budgétaire. Nous souhaitons prévoir des crédits de paiement au plus juste par rapport à leur consommation prévisionnelle, donc l'idée était véritablement là, et pas uniquement de réduire l'affectation des crédits au profit du développement économique. Donc je crois que cette précision était nécessaire.

Concernant le laser mégajoule, je voudrais dire à Jean-Jacques Paris, concernant ses interrogations sur les retombées du laser mégajoule, il y a une visite lundi qui sera

intéressante. Michel Hilaire avait fait la même remarque en commission développement économique. Ce que nous avons proposé, c'est d'organiser une réunion de la commission développement économique, spécifique au laser mégajoule, de manière à pouvoir apporter un certain nombre d'informations en terme de richesses économiques, en terme de création d'emplois directs ou induits.

Il me semble, pour appuyer ce qui a été dit, que le laser mégajoule est quand même une perspective pour la Gironde de pôle mondial, et qu'à ce titre là le volume d'emplois prévisionnels est particulièrement intéressant pour nous. Je crois qu'il ne faut pas confondre accompagnement de ce projet et substitution à une demande de l'Etat, dans une logique de désengagement. Nous sommes véritablement dans une politique de soutien à un projet qui aura un impact important sur le plan économique pour ce département. Si nous n'avions pas été acteurs de ce projet, on nous l'aurait reproché de toutes façons à terme, et beaucoup de nos concitoyens l'auraient fait. Nous avons le devoir d'accompagner ce projet et il me paraît important que nous l'ayons fait. Je voudrais dire à Yves Lecaudey que s'il est passionné par ce projet, nous sommes nombreux dans cet hémicycle à être convaincus de son utilité pour ce département.

Je terminerai sur la remarque de Gilbert Mitterrand concernant l'approche politique de ce rapport. Je crois que c'est un rapport qui veille à être attentif à une notion de régulation et de péréquation. Sur le plan territorial c'est vrai, parce que nous souhaitons effectivement permettre la création de zones sur tout le territoire girondin, mais également sur le plan de la typologie d'entreprises, puisqu'un certain nombre d'aides sont particulièrement destinées aux très petites entreprises, aux petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire des cibles économiques qui ne sont pas toujours aidées par l'Etat ou par la Région. Il est de notre devoir de les accompagner. Nous sommes là dans l'axe politique essentiel de notre Conseil Général : la solidarité sous toutes ses formes et aussi au travers du développement économique.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Avant de poursuivre, je confirme l'organisation de la journée. Nous arrêterons à 13 heures la séance. Nous la reprendrons à 14 h 30. Et nous aurons une séance de nuit.